

APPEL A CANDIDATURE 2019-2020

En direction d'un collectif d'artistes en vue de réaliser une résidence-mission en faveur des enfants et jeunes de l'Essonne dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) départemental sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne, pour l'année 2019-2020, autour des écritures destinées aux jeunes (roman, bande dessinée, illustration...)

Cadre des résidences-missions

Le Département de l'Essonne et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France se sont engagés en 2017 pour une durée de quatre années à la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonne.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes à des fins d'Éducation Artistique et Culturelle aura lieu sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne. Elle est appelée à être mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2019/20 pour une durée de quatre mois, fractionnables.

Définition de la résidence-mission

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec des enfants et jeunes essonnais, **sans enjeu de production personnelle ou d'une commande d'œuvre comme dans une résidence de création**. Au moyen d'une démarche d'éducation artistique et culturelle, les artistes-résidents donnent à voir et à comprendre leur univers, la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création qu'ils mettent en œuvre. Ils pourront aussi confronter leurs œuvres à celles des artistes présents au sein des collections du Conseil départemental et de ses partenaires.

Objectifs et enjeux de la résidence-mission

Inscrite dans le CLEA départemental, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne, cette résidence-mission doit :

- Contribuer au développement artistique et culturel du territoire et plus largement de l'Essonne ;
- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes en appui sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (la **rencontre avec des œuvres** artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes, la **pratique artistique** individuelle et collective dans des domaines diversifiés, un **partage des connaissances** ou appropriation de repères, d'un lexique spécifique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques)

- Contribuer à développer un esprit critique des enfants et jeunes par la confrontation avec différents types d'œuvres, des rencontres et des échanges ;
- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine à travers la rencontre (artiste, œuvre, patrimoine) et la familiarisation avec une démarche artistique ;
- Permettre aux enfants et aux jeunes de la Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne de découvrir le patrimoine local (naturel, historique, industriel, immatériel, gastronomique avec notamment les producteurs locaux : cressonniers de Méréville, céréaliers de la Beauce, etc.) et de s'approprier leur territoire ;
- Favoriser le dialogue intergénérationnel et la rencontre entre des publics différents (milieu urbain et rural p.ex.) ;
- Interroger les écritures en direction des jeunes.

Déroulement de la résidence-mission

Une période d'appropriation d'une durée d'un mois fractionné durant laquelle les artistes-résidents rencontrent les structures partenaires potentielles et évaluent avec elles et les pilotes du CLEA la faisabilité et l'intérêt d'une résidence-mission les associant. Cette période d'appropriation doit aussi permettre la définition plus précise du contenu et des modalités (durée, calendrier, constitution du groupe de participants, etc.) de la résidence-mission pour chaque partenariat. Le projet artistique pourra notamment être présenté à la communauté éducative dans le cadre d'une invitation officielle des services académiques (rectorat, DSDEN 91). Une action de rencontre-formation inter-catégorielle sera conduite par les artistes-résidents à destination des enseignants et des autres acteurs engagés. Cette action de formation favorisera la co-construction des projets et l'articulation entre les différents porteurs de projets sur le territoire.

Réunion de présentation générale : Septembre 2019

- Présentation du dispositif par les partenaires institutionnels et du projet de l'artiste-résident sélectionné
- Echanges avec l'artiste-résident
- Les groupes peuvent s'inscrire jusqu'en octobre 2019.

La journée de formation : Novembre- décembre 2019

- Journée de formation / atelier en immersion pour découvrir les ateliers proposés par l'artiste-résident
- Il s'agit d'ateliers à destination des adultes référents des groupes et aux équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs
- Journée intégrée au « Plan De Formation » de l'Académie de Versailles.

Les Ateliers : Janvier – juin 2020

- Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique partagé, porté par le collectif d'artistes et le référent du groupe.
- Fortement imprégnée de la démarche propre au collectif d'artistes et destinée à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, la pratique artistique doit nourrir le projet global.
- Il peut être proposé à chaque groupe inscrit de terminer par un « atelier ouvert » aux familles, afin que ces derniers puissent voir les élèves, enfants, adultes en situation artistique.

La diffusion : Février - mai 2020

- L'artiste-résident est invité à présenter ses œuvres auprès des publics, entre 1 et 4 temps de présentation (sur une ou deux dates). Le nombre final sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité d'accueil des lieux.
- La diffusion proposée doit être **adaptée aux tranches d'âges inscrites**.

Cette période de réalisation des projets d'une durée de trois mois continus ou discontinus sur une période de six mois maximum ; cette période inclut aussi la participation à une restitution finale des résidences-missions : **La restitution : Mai- juin 2020**

- Une restitution générale sera organisée à la fin de la résidence-mission.
- Elle témoigne du geste artistique transmis lors des ateliers. Ce temps est une co-construction entre l'artiste-résident et l'équipe de coordination du CLEA.
- Il est possible de prévoir lors de la restitution, une alternance sur scène des différents groupes des ateliers ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant ensemble tous les participants. Elle se situe en général à la fin du projet de chaque résidence.
- Ce temps hors scolaire, permet aux participants des ateliers de venir accompagnés de leurs familles proches.
- Le lieu de cette restitution sera déterminé ultérieurement.

La communication

- L'artiste en résidence transmettra à l'équipe de coordination les photos / films des ateliers.
- Ces outils permettent de constituer la mémoire du projet et permet de le valoriser auprès des différents partenaires.

La résidence-mission aura pour support plusieurs partenaires locaux, qui relèvent des structures départementales (Maison des solidarités, classe-relais, PMI, etc.), des structures associatives (MJC, mission locale, aide à la scolarité, junior association, etc.), des écoles, collèges et lycées (relevant de l'académie de Versailles), accueillant des publics jeunes (PJJ, établissements sanitaires ou médico-sociaux, EPS Barthélémy Durand, etc.), des collectivités locales (service Jeunesse, BIJ, Politique de la Ville, médiathèque, conservatoire, etc.) voire d'acteurs privés (handicap, soin, etc.).

Thématique/discipline de la résidence-mission : l'écriture en direction des jeunes : roman, bande dessinée, illustration...

A l'heure des écrans et de nos sociétés modernes, les enfants et les jeunes vivent l'immédiateté. Leur écriture est à cette image : morcelée, parcellaire, oralisée.

A l'aide d'un artiste et autour de son œuvre, les jeunes seront invité à prendre le temps de l'imagination, le temps de l'élaboration d'une écriture, qu'elle soit langage, image, ou les deux.

L'organisation et la mise en scène de cette écriture en direction des jeunes et avec les jeunes ne pourra faire l'économie de la prise en compte de ces nouveaux modes de vie et de communication.

Des structures culturelles partenaires

L'Essonne dispose d'un patrimoine conséquent constitué des collections du Musée Français de la Photographie (MFP), du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) ou de la Maison-Atelier Foujita. Opérateur culturel, le Département organise aussi des expositions, notamment d'arts visuels, au sein du Domaine départemental de Chamarande ; il dispose en outre des collections documentaires et des expositions produites par la Médiathèque départementale.

L'ensemble de ces ressources sont mobilisables pour la réalisation des résidences-missions selon le contenu défini par les artistes-résidents et les modalités définies avec le Conseil départemental.

La CAESE dispose aussi d'importantes ressources culturelles mobilisées pour cette résidence-mission, et ce dans de nombreux domaines artistiques. Il est par ailleurs porteur du label d'art et d'histoire. La culture, le patrimoine et le tourisme sont des compétences intercommunales de la CAESE ; cette dernière les a investis pleinement, grâce notamment à un réseau d'équipements.

- Un riche réseau de bibliothèques et points lecture permettant de développer une vaste politique d'accueil et d'animation autour de la lecture publique ;
- Un Service du Patrimoine et du Tourisme et le Musée intercommunal qui ont pour ambition d'être un relais majeur dans le cadre du tourisme culturel et la valorisation du patrimoine du territoire ;
- Le théâtre d'Etampes, seule salle de spectacles intercommunale du territoire. Il propose une programmation pluridisciplinaire régulière ;
- Un cinéma classé "Art et Essai", CinEtampes ;
- Le Centre culturel de Méréville, équipement « relais » qui participe à la diffusion de la culture dans le sud du territoire ;
- Deux sites de la CAESE pour l'enseignement des pratiques artistiques : un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (sur 2 sites du territoire Etampes et Méréville) et des ateliers d'arts plastiques (Etampes et Morigny-Champigny).

L'Etampois possède un tissu associatif dynamique permettant un maillage sur l'ensemble du territoire. En outre, ces associations sont des interlocuteurs privilégiés pour les projets de création et de diffusion. À l'image des Musichalles, les Musiciens d'Ose, Farine de Froment et le Silo, le corpus Etampois...

La CAESE a de nombreux partenaires comme le Théâtre de l'Agora Scène nationale d'Evry et de l'Essonne, le Théâtre de Brétigny, l'EPS Barthélémy Durand d'Etampes, la compagnie ARCAL, le collectif Essonne Danse 91 et le collectif pour la culture en Essonne, l'association Au Sud du Nord...

Cadre juridique et conditions financières de réalisation des résidences-missions

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du Conseil départemental

de l'Essonne et du collectif d'artistes sera signée après sa sélection.

Le collectif d'artistes retenu bénéficiera d'une allocation de résidence de 12 000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3 000 € toutes charges comprises par mois). Ce collectif doit impérativement avoir un numéro de Siret.

Les dépenses de production de la résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre du collectif, existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel.

En raison de l'étendue du territoire, le collectif doit être autonome dans ses déplacements et ses frais de déplacement (hors trajets domicile – Essonne) seront pris en charge dans les dépenses de production.

Pilotage de la résidence-mission

Au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE), la direction de la culture a été désignée pour piloter la mise en œuvre de la résidence-mission. Un ou plusieurs référents sont désignés pour accompagner l'artiste, assurer le suivi administratif et financier du projet, assurer la communication relative au dispositif et être l'interlocuteur des structures locales partenaires de la résidence-mission ainsi que du service administratif de la direction de la Culture et de l'Action Internationale du Département.

Un comité de pilotage a en charge la sélection de l'artiste et le pilotage général de la résidence-mission. Il rassemble la Vice-présidente du Conseil départemental déléguée à la Culture, au Tourisme et aux Affaires extérieures, la Vice-présidente de la CAESE déléguée à la Culture, des représentants de leurs directions de la culture, des représentants de la DRAC Ile-de-France, des représentants de l'académie de Versailles et des acteurs locaux.

Modalités de candidature

Dans le cadre du présent appel à candidature, il est recherché un artiste ou collectif d'artistes ayant à son actif une production artistique contemporaine significative dans le champ d'un écriture en direction des enfants et/ou des jeunes. Cette écriture peut être littéraire, graphique, photographique ou picturale.

La capacité à s'impliquer pleinement dans la réalisation d'une résidence-mission suivant les objectifs et modalités décrites ci-dessus sera particulièrement évaluée lors de l'instruction des candidatures.

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel devra maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française. La détention du permis de conduire et d'un véhicule personnel est indispensable.

Les éléments de candidature à fournir sont :

- Une note d'intention (3 pages max), motivée, présentant les orientations artistiques du projet proposé, et prenant en compte les particularités du territoire de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.
 - Une description d'un atelier déjà réalisé dans le cadre d'un autre projet mené par l'artiste ou le collectif ;
 - Deux propositions de déroulement de séances d'ateliers (comprenant la démarche pédagogique & artistique) à destination d'un groupe d'enfants et d'un groupe d'adolescents ;
 - Un curriculum vitae faisant état des expériences de médiation et d'action culturelle ;
 - Un dossier de présentation (3 pages max) ;
 - Extraits vidéo si possible: ateliers pédagogiques (2 max) ;
 - Une liste d'œuvres à diffuser par tranche d'âge + dossier de présentation ;
 - Un CV mettant en valeur notamment des expériences de rapport aux publics (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.)
 - Un dossier artistique présentant la démarche de l'artiste et sa production existante
- Une note d'intention d'une page sur le projet proposé et ses enjeux
 - Une liste des œuvres ou travaux disponibles à des fins de diffusion
 - Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation
 - Un calendrier de disponibilité entre septembre 2019 et fin juin 2020
 - Un RIB et le numéro de SIRET

L'ensemble du dossier est impérativement à adresser sous format numérique (PDF). Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

Proposition de calendrier de sélection :

14/06/2019 : lancement de l'offre

05/09/2019 : date limite de candidature

Du 06 au 10/09/2019 : Analyse des dossiers artistiques en comité de coordination et le territoire

10/09/2019 : Communication aux candidats de la présélection des candidatures

12/09/2019 : audition des artistes ou collectifs d'artistes maximum

Les critères de sélection

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le CLEA.

Les critères de sélection sont :

- Le respect de la demande
- La clarté et pertinence du projet artistique présenté
- Le caractère innovant et/ou original du projet artistique présenté
- La capacité à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics

L'ensemble du dossier est à rendre pour le **05 septembre 2019** au plus tard par envoi électronique à toutes les adresses suivantes :

culturesubvention@cd-essonne.fr

mjsaurigny@cd-essonne.fr

agnes.grig@caese.fr

Envoi postal (pour les pièces complémentaires, DVD, clés, etc.) :

Département de l'Essonne

Direction de la Culture

Hôtel du Département

Boulevard de France

91012 EVRY Cedex

Les candidats sélectionnés seront obligatoirement reçus par le comité de **pilotage le 12 septembre** : **il est impératif de rester disponible pour cette seule et unique date de sélection !**

Les résultats de la sélection seront communiqués quelques jours plus tard. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Agnès Grig

Responsable de la programmation culturelle de l'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
et coordinatrice du CLEA sur le territoire de l'Etampois

agnes.grig@caese.fr 01 69 92 68 09